KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - SDRM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - SDRM
225 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SDRM

225 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - SDRM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SDRM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport technique du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

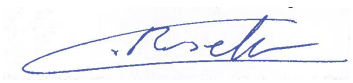
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 mai 2025

KPMG SA



Geoffroy Muselier

Associé

SDRM
Comptes de l'exercice 2024

SDRM
225 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

En K€

DROITS COLLECTES - 2024

	% du total 2024	2024	2023	% 24/23
FRANCE & MONACO	**97,33**	**520 589**	**479 825**	**8,50**
Collectes phonographiques	7,04	37 687	44 420	-15,16
Centralisation FRANCE	5,66	30 293	29 516	2,63
Centralisation Européenne	-	-	6 146	-
Contrats Phono	1,38	7 394	8 757	-15,57
Droits vidéographiques & divers	0,32	1 695	4 100	-58,65
Vidéos	0,24	1 259	3 651	-65,52
Vidéos institutionnelles	0,08	433	441	-1,65
Vidéo - Film etranger	-	3	8	-60,44
Copie privée	14,24	76 142	75 005	1,52
Copie privée - sonore	11,66	62 349	61 005	2,20
- audiovisuelle	2,58	13 793	14 001	-1,48
Online	61,70	330 007	281 261	17,33
Droits Télévisions	8,82	47 226	48 001	-1,61
Publiques	3,64	19 502	17 769	9,75
Privées	5,18	27 724	30 232	-8,29
Droits Radios	5,21	27 831	27 039	2,93
Publiques	1,62	8 655	8 748	-1,06
Privées	3,59	19 176	18 291	4,84
ETRANGER	**2,67**	**14 277**	**14 314**	**-0,25**
Collectes par Sociétés soeurs	2,67	14 277	14 314	-0,25
Collectes directes	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	**100,00**	**534 866**	**494 139**	**8,24**

DEBIT En K€	I -	COMPTE DES DROITS COLLECTES	
	% 24/23	2 0 2 4	2 0 2 3
Droits restant à répartir au 31/12	3,13	1 962	1 903
Collectes restant à répartir	3,13	1 962	1 903
Droits mis en répartition au cours de l'exercice	6,42	534 807	502 521
Droit de Reproduction Mécanique	6,42	534 807	502 521
	6,41	536 769	504 424

	II -	COMPTE DES DROITS REPARTIS	
Répartitions en instance d'attribution au 31/12	-	-	-
Affectations autres qu'aux Ayants droit	-	-	-
Prélèvements pour frais	-	-	-
Affectations aux Ayants Droit	6,42	534 807	502 521
SACEM	6,45	532 935	500 621
ADAGP	-1,48	567	576
SAJE	-1,48	1 305	1 325
	6,42	534 807	502 521

ET MIS EN REPARTITION CREDIT

En K€

	% 24/23	2 0 2 4	2 0 2 3
Droits restant à répartir au 1/1	-81,50	1 903	10 284
Collectes restant à répartir	-81,50	1 903	10 284
Droits collectés au cours de l'exercice	8,24	534 866	494 139
Collectes	8,24	534 866	494 139
	6,41	536 769	504 424

- DROITS DE REPRODUCTION MECANIQUE

Répartitions en instance d'attribution au 1/1	-	-	-
Droits mis en répartition au cours de l'exercice	6,42	534 807	502 521
	6,42	534 807	502 521

En K€

BILAN au 31 Décembre 2024

ACTIF	2024 BRUT	2024 Amortissements & Dépréciations	2024 NET	2023	%24/23
ACTIF IMMOBILISE	**6 930**	**-**	**6 930**	**6 982**	**-0,74**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 930	-	6 930	6 982	-0,74
Participations					
- Participations (Capital) - SCI NEUILLY	229		229	229	-
- Participations (Capital) - SCI VILLETTE	762		762	762	-
- Participations (Capital) - SCI CHATEAUDUN	76		76	76	-
- Participations (Capital) - Autres	5		5	5	-
Créances rattachées à des participations					
- Créances rattachées - SCI NEUILLY	4 968		4 968	4 935	0,68
- Créances rattachées - SCI VILLETTE	699		699	802	-12,85
- Créances rattachées - SCI CHATEAUDUN	158		158	140	12,85
- Créances rattachées - Autres	32		32	32	-
ACTIF CIRCULANT	**54 399**	150	**54 249**	**45 216**	**19,98**
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	34 780	150	34 630	23 844	45,23
Producteurs & Usagers du répertoire	28 152	150	28 001	22 101	26,70
Délégations hors France & Sociétés étrangères	6 628		6 628	1 743	-
AYANTS DROIT	4	-	4	4	-
Ayants droit, acomptes	4		4	4	-
CREANCES DIVERSES	2 713	-	2 713	4 878	-
SACEM (compte courant)	-		0	0	-
Autres Organismes liés	2		2	3	-39,66
Prestations à recevoir	2		2	2	-20,71
Etat	2 518		2 518	4 839	-47,96
Autres débiteurs divers	191		191	34	-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 245	-	5 245	5 151	1,83
Titres de créances négociables	5 000		5 000	5 000	-
Intérêts courus, non échus -	245		245	151	62,54
DISPONIBILITES	11 657	-	11 657	11 338	2,81
Comptes courants bancaires & assimilés	11 657		11 657	11 338	2,81
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-	-	-	-	-
	61 329	**150**	**61 179**	**52 198**	**17,21**

En K€

BILAN au 31 Décembre 2024

PASSIF	2024		2023		%24/23
CAPITAUX PROPRES		**-**		**-**	**-**
Capital	-		-		-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**-**		**-**	**-**
DETTES		**61 179**		**52 198**	**17,21**
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS		784		781	0,37
BANQUES & ETABLISSEMENTS FINANCIERS & ASSIMILES		1		1	-
DROITS COLLECTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA REPARTITION		1 962		1 903	3,13
Collectes restant à répartir	1 962		1 903		3,13
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES		1 716		1 677	2,37
Producteurs & Usagers du répertoire	1 709		1 669		2,38
Délégations hors France et Sociétés étrangères	8		8		-
REDEVANCES NOTIFIEES AUX USAGERS MAIS NON REGLEES		32 563		21 673	50,25
Redevances notifiées et non réglées	32 563		21 673		50,25
AYANTS DROIT		1 253		1 052	19,13
CREDITEURS DIVERS		22 899		25 112	-8,81
SACEM (compte courant)	19 767		22 489		-12,10
Autres organismes liés	562		511		10,12
Fournisseurs & comptes rattachés	14		40		-63,57
Sécurité sociale, Organismes sociaux	523		393		33,20
Etat & comptes rattachés	2 032		1 680		20,94
Autres créditeurs divers	-		-		-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-		-	-
		61 179		**52 198**	**17,21**

En K€

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2024

CHARGES			% 24/23	2 0 2 4	2 0 2 3
I - CHARGES D'EXPLOITATION			14,97	10 611	9 229
SERVICES EXTERIEURS			16,66	10 448	8 956
Centralisation			21,78	14	11
Honoraires et intermédiaires divers			-55,56	28	62
Frais et honoraires judiciaires			-	1	-
Prestation externe SACEM :	prestation Siège		34,04	3 675	2 742
	prestation collectes		11,64	6 152	5 510
	prestation Copie Privée		-9,02	529	582
Services divers			1,87	49	48
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			20,69	156	129
Cotisations BIEM			2,22	29	29
Indemnités pour frais et divers			25,92	127	101
DOTATIONS AUX PROVISIONS			-	6	144
II - CHARGES FINANCIERES			-	20	8
Pertes de change			-	1	0
Intérêts sur garanties permanentes				19	8
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES			-	-	2
		TOTAL DES CHARGES	15,05	10 630	9 240
EXCEDENT DE PRELEVEMENT POUR FRAIS			-	-	-
			15,05	**10 630**	**9 240**

En K€

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2024

PRODUITS	% 24/23	2 0 2 4	2 0 2 3
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	10,40	6 248	5 659
RECUPERATION DE FRAIS	9,56	6 156	5 619
Divers	-	4	108
Prestation SACEM collecte	11,64	6 152	5 510
AUTRES PRODUITS	-	92	41
II - PRODUITS FINANCIERS	22,44	4 382	3 579
Revenus des participations	16,69	2 274	1 948
Revenus des titres, dépôts à terme & créances diverses	29,31	2 108	1 631
III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	1
TOTAL DES PRODUITS	15,05	10 630	9 240
INSUFFISANCE DE PRELEVEMENT POUR FRAIS	-	-	-
	15,05	**10 630**	**9 240**

A N N E X E

Le Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024
a un total de 61 179 K€

et le Compte de Gestion de l'exercice
a un total de 10 630 K€

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 30 avril 2025 par le Conseil d'Administration.

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION DU 01/01/2024 AU 31/12/2024	INFORMATIONS		
		PRODUITES	NON PRODUITES	
		NOTE N°	N/S	N/A
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES			
	Méthodes d'évaluation	1		
	Calcul des amortissements et des provisions	1		
	Changement de méthode	1		
	Dérogations			X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle			X
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION			
2	Etat de l'actif immobilisé	2		
3	Etat des amortissements	3		
4	Etat des provisions et dépréciations	4		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	5		
6	Informations et commentaires sur :			
	1 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	2 Réévaluation			X
	3 Frais d'établissement			X
	4 Frais de recherche appliquée et de développement			X
	5 Fonds commercial			X
	6 Intérêts immobilisés			X
	7 Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
	8 Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			X
	9 Avances aux dirigeants			X
	10 Ressources à recevoir	6-10		
	11 Charges à payer	6-11		
	12 Charges et produits constatés d'avance	6-12		
	13 Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	14 Composition du capital social	6-14		
	15 Parts bénéficiaires			X
	16 Obligations convertibles			X
	17 Ventilation du chiffre d'affaires net			X
	18 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			X
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédit-bail			X
8	Engagements hors bilan	8		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			X
11	Accroissement et allégement de la dette future d'impôts			X
12	Montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance.	12		
13	Montant total des honoraires des commissaires aux comptes	13		
14	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société			X
15	Liste des filiales et participations	15		
16	IV - ARRETE DU 26 DECEMBRE 2017 PORTANT HOMOLOGATION DU REGLEMENT N°2017-07 DE L'ANC DU 1ER DECEMBRE 2017			
	1 Affectation des droits en fin d'exercice (Art 131-2)	16-1		
	2 Prélèvements sur droits	16-2		
	3 Montant des sommes collectées mais non encore réparties (Art 131-3)	16-3		
	4 Montant des sommes réparties mais non encore versées (Art 131-4)	16-4		
	5 Montant des sommes versées au cours de l'exercice (Art 131-5)	16-5		
	6 Montant des sommes qui ne peuvent être réparties (Art 131-6)			X
	7 Affectation des produits financiers (Art 131-7)	16-7		
	8 Tableau des flux de trésorerie (Art 131-8)	16-8		
	9 Montant total des droits facturés sur l'exercice	16-9		

ANNEXE - ELEMENT 1

Les comptes annuels de la SDRM sont établis suivant les normes comptables définies par le règlement de l'ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 relatif au plan comptable général, ainsi qu'aux dispositions prescrites par le règlement de l'ANC N°2017-07 du 1er décembre 2017 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins qui s'applique à compter du 1er janvier 2018.

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Immobilisations financières
Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Si leur valeur actuelle s'avérait inférieure à celui-ci, une dépréciation serait constatée.

b) Créances « usagers »
La société enregistre :
- Au moment de l'émission de la facturation : un montant équivalent en comptes de tiers au titre des droits à percevoir et destinés à être reversés aux auteurs.

Les créances et dettes sont ainsi comptabilisées à leur valeur nominale.
Les droits n'étant reversés à la SACEM qu'après leur encaissement préalable, les créances qui présentent un risque d'irrécouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation mais sont compensées avec le compte « redevances notifiées non encaissées » sans impact sur le résultat.

c) Autres créances
Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Des dépréciations sont constituées à hauteur du risque estimé.

d) Valeurs Mobilières de Placement
Le portefeuille est composé essentiellement d'obligations, de titres de créances négociables qui sont intégralement garantis à échéance et dont la valeur faciale est communiquée par le dépositaire à la SDRM, à sa demande.
Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.
La position comptable de la SDRM repose sur l'interdiction de cession de titres en cas de moins-value afin de pouvoir toujours bénéficier de la garantie du capital.
Dès lors, ce portefeuille est présenté au bilan à sa valeur d'acquisition et aucune dépréciation n'est constituée sur la base des cours de marché à la clôture.
Pour information, le solde net des placements au 31 décembre 2024 s'élève à – 1 003,8 K€.

e) Disponibilités
Les liquidités et exigibilités immédiates en devises existant à la clôture d'un exercice sont converties en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change au comptant (PCG, art. 347-2) et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

f) Droits collectés au différents stades de la répartition
Les droits encaissés par la SDRM sont transférés immédiatement à la SACEM pour constatation en collectes DR dans ses comptes.
Les typologies de droits demeurant, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'encaissement, en collectes à la SDRM sont la Copie Privée et les Médias.

g) Compte courant
Son fonctionnement reflète principalement le transfert des droits entre la SACEM et la SDRM.

h) Charges externes
Un protocole sur les modalités de refacturation des prestations fournies par la SACEM à la SDRM a été signé en 2017 avec effet au 1er janvier 2017.
La SACEM facture à la SDRM le montant des frais engagés correspondant aux charges de personnel et charges de structure des activités support de la SACEM.
Cette facturation est réévaluée annuellement sur la base de l'évolution des charges de personnel de la SACEM des derniers comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale.
Le protocole prévoit une limitation de cette contribution afin de garantir l'équilibre financier de la SDRM.

Cette refacturation au titre de 2024 s'élève à 3,7M€.
Compte tenu de son activité de collecteur, la SDRM ne prélevant plus de retenues, les prestations effectuées par celle-ci au titre de cette activité ont été valorisées à 6,2M€ (montant constaté en charges et produits).

i) Produits financiers
Les produits financiers provenant des sommes collectées en instance de reversement sont attribués à la SDRM pour financer les frais de fonctionnement et sont donc enregistrés en compte de gestion.

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

ANNEXE - ELEMENT 2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

En K€

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions Créations Apports et aug-mentations par virements de poste à poste Nouveaux prêts Augmentations des intérêts courus	Diminutions par virements de poste à poste	Cessions Scissions Mises hors serv. Remboursements de prêts Diminutions des intérêts courus	Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)					
	-	**-**	**-**	**-**	**-**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techn. , mat. et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)					
	-	**-**	**-**	**-**	**-**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	**1 072**				**1 072**
Créances rattachées à des participations	**5 909**	**2 274**		**2 325**	**5 858**
Autres titres immobilisés	**-**				**-**
Prêts	**-**				**-**
Autres immobilisations financières	**-**				**-**
	6 982	**2 274**	**-**	**2 325**	**6 930**
TOTAL GENERAL	**6 982**	**2 274**	**-**	**2 325**	**6 930**

ANNEXE - ELEMENT 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

En K€

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	-		-	-
Installations techn. , mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	-		-	-
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)				
	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	-	-	-	-

ANNEXE - ELEMENT 4

ETAT DES PROVISIONS

En K€

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges	-	-	-	-
Pour charges	-	-	-	-
Pour pertes de change	-	-	-	-
TOTAL II	-	-	-	-
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations { - incorporelles				
Sur immobilisations { - corporelles				
Sur immobilisations { - financières				
Sur stocks et en-cours				
Autres	144	150	144	150
TOTAL III	144	150	144	150
TOTAL GENERAL	144	150	144	150
Dont dotations et reprises { - d'exploitation				
Dont dotations et reprises { - financières				
Dont dotations et reprises { - exceptionnelles				

ANNEXE - ELEMENT 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES

En K€	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :			
Créances rattachées à des participations	5 858	0	5 858
Prêts	0		0
Autres immobilisations financières	0	0	0
ACTIF CIRCULANT :			
Créances usagers et comptes rattachés (1)	34 630	34 630	0
Autres créances	2 717	2 717	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL	43 204	37 346	5 858

(1) dont créances de plus d'un an impayées au 31/12/2024 : 5 714 751 TTC.

DETTES

En K€	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	0	0	
Autres emprunts obligataires	0	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	1	
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	14	
Dettes sociales et fiscales	2 555	2 555	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	
Autres dettes :			
- Perceptions à répartir	1 962	1 962	
- Redevances notifiées non réglées	32 563	32 563	
- Ayants droit	1 253	1 253	
- Usagers	1 716	1 716	
- Dettes diverses	21 113	21 113	
- Produits constatés d'avance	0	0	
TOTAL	61 179	61 179	

ANNEXE - ELEMENT 6-10

PRODUITS A RECEVOIR

En K€

Montant des produits à recevoir incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	245
Créances clients et comptes rattachés	
Créances diverses : Prestations à recevoir	193
TOTAL	438

ANNEXE - ELEMENT 6-11

CHARGES A PAYER

En K€

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14
Dettes sociales et fiscales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 439
TOTAL	4 453

ANNEXE - ELEMENT 6 -12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En K€

	Charges	Ressources
Charges constatées d'avance	-	
Produits constatés d'avance		-

ANNEXE - ELEMENT 6 -14

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué par des apports en numéraire et fixé à 61 €.

Il est divisé en 61 parts de 1 € qui sont réparties entre les associés actuels de la manière suivante :

- SACEM 59 Parts
- Association des Editeurs pour l'exploitation du droit de reproduction mécanique 2 Parts

ANNEXE - ELEMENT 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

En K€

Engagements reçus	Montant
Garanties permanentes couvertes soit par délégation, soit par caution bancaire	1 257

ANNEXE - ELEMENT 12

MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

127 K€

ANNEXE - ELEMENT 13

MONTANT TOTAL DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes intervenant pour la certifications des comptes de SDRM s'élèvent à 35 K€

ANNEXE - ELEMENT 15

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL en Euros	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos en Euros
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 - Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
- COPIE FRANCE	1 200	22%	-
- SCI des 225-227 Av Charles de Gaulle	914 700	25 %	7 634
- SCI La Villette	2 286 735	33,33%	621
- SCI Châteaudun	304 900	25 %	633
- SACEM Luxembourg	10 000	25%	-
- SACEM Monaco	10 000	25%	-
- SACEM Polynésie	209	25%	-
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
- Participations non reprises en A :			
- Françaises			
- BIEM	412	1/27e	non communiqué

ANNEXE - ELEMENT 16-1

AFFECTATION DES SOMMES EN FIN D'EXERCICE

En K€

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N-1 (1)	COLLECTES de l'exercice (2)	EXCEDENT DE PRELEVEMENT (3)	PRELEVEMENTS pour la gestion (4)	MONTANTS affectés à l'aide à la création (art. L.321-9) (5)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles (6)	MONTANTS affectés aux ayants droits (7)	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N (8) = (1) +(2)+(3) - (4 + 5 + 6 + 7)
1) Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :	**77**	**458 724**	**-**	**-**	**-**	**-**	**458 724**	**77**
- Droit de Reproduction Mécanique (1)	77	458 724	-	-	-	-	458 724	77
2) Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi / CPI :	**1 826**	**76 142**		**-**	**-**	**-**	**76 083**	**1 885**
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	-	62 349	-	-	-	-	62 349	-
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	1 826	13 793	-	-	-	-	13 734	1 885
3) Produits financiers affectés aux ayants droit	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**1 903**	**534 866**	**-**	**-**	**-**	**-**	**534 807**	**1 962**

ANNEXE - ELEMENT 16-2

En K€

PRELEVEMENTS SUR DROITS

en % par rapport à l'ensemble des droits encaissés

en 2024	**534 866**
en 2023	**494 139**

	2024 Montants	2024 %	Ecarts 24/23 en %	2023 %	2023 Montants
Charges brutes de l'exercice	10 630				9 240
à déduire :					
- Transfert de charges à étaler	-				-
- Valeur nette comptable des actifs cédés	-				-
Charges propres à l'exercice	**10 630**	1,99	0,12	1,87	**9 240**
Charges remboursées	-6 156	-1,15	-0,01	-1,14	-5 619
Charges nettes	**4 474**	0,84	0,11	0,73	**3 621**
à déduire :					
- Produits financiers	-4 382	-0,82	-0,10	-0,72	-3 579
- Autres produits	-92	-0,02	-0,01	-0,01	-41
Solde des charges nettes des produits financiers	**0**	-	-	-	**1**
à déduire					
- Produits divers	0	-	-	-	-1
- déséquilibre/excédent de l'exercice					
Prélèvements sur droits (= solde des charges)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

ANNEXE - ELEMENT 16 - 3

SOMMES COLLECTEES MAIS NON ENCORE REPARTIES

En K€	Sommes collectées mais non encore réparties			
	Montant	Années de collectes		
		2024	2023	2022 et avant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits				
TV/Radio	-	-	-	-
Droits généraux	-	-	-	-
International	-	-	-	-
En ligne (Online)	77	-	-	77
Phono/Vidéo	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
	-			
TOTAL A	**77**	**-**	**-**	**77**
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi				
En application de l'article L.311-1 du code de la propriété intellectuelle (pour la copie privée des oeuvres sonores)	-	-	-	-
Sous total 1	**-**	**-**	**-**	**-**
En application de l'article L.311-1 du code de la propriété intellectuelle (pour la copie privée des oeuvres audiovisuelles)	1 885	1 885	-	-
Sous total 2	**1 885**	**1 885**	**-**	**-**
TOTAL B	**1 885**	**1 885**	**-**	**-**
TOTAL A + B	**1 962**	**1 885**	**-**	**77**

ANNEXE - ELEMENT 16 - 4

SOMMES REPARTIES MAIS NON ENCORE VERSEES

En K€	Sommes réparties mais non encore versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	**1 253**

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération et par année de collecte.

ANNEXE - ELEMENT 16 - 5

SOMMES VERSEES

En K€	Sommes versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	**534 807**

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération.

ANNEXE - ELEMENT 16 - 7

AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS

Selon l'article 12 des statuts de la société, les intérêts des placements de la trésorerie provenant des sommes collectées en instance de répartition sont affectés en ressources du compte de gestion pour financer les frais de gestion des droits.

ANNEXE - ELEMENT 16 - 8

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En K€

	Eléments	2024 Montants	2023 Montants
	FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
	Excédent de prélèvement	-	-
	Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
+	Dotations aux amortissement et aux provisions nettes des reprises (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	-	-
-	Plus-values de cession nettes d'impôt	-	-
=	**Marge brute d'autofinancement**	-	-
	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
-	Variation des créances liées aux droits		
	Créances sociétaires	-	-
	Autres créances liées aux sociétaires et aux droits	-10 786	4 917
	Créances sur les autres organismes liés	1	97
-	Variation des créances d'exploitation	2 164	-486
+	Variation des dettes liées aux droits		
	Droits collectés à reverser	59	-8 382
	Usagers - redevances notifiées non réglées	10 890	-4 706
	Usagers - sociétés étrangères	40	-235
	Sociétaires	201	-587
	Excédent de garantie des œuvres sociales	-	-
	Aide à la création (25% Copie Privée)	-	-
	Dépôts reçus	3	1
	Dettes envers les autres organismes liés	-2 670	-5 610
+	Variation des dettes d'exploitation	457	-24
	Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	**361**	**-15 015**
	FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
-	Acquisitions d'immobilisations		
+	cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	-	-
+	Réductions d'immobilisations financières	52	-630
-	Variation des créances relatifs aux immobilisations	-	-
+	Variation des dettes relatifs aux immobilisations		
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	**52**	**-630**
	FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+	Augmentation de capital en numéraire	-	-
-	Réduction de capital en numéraire	-	-
+	Emissions d'emprunts	-	-
-	Remboursements d'emprunts	-	-
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-	-
	VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	**413**	**-15 645**
	Trésorerie d'ouverture	16 489	32 133
	Trésorerie de clôture	16 901	16 489

ANNEXE - ELEMENT 16 - 9

SOMMES FACTUREES

En K€	Sommes facturées Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits	
TV/Radio	**318 959**
Droits généraux	
International	**19 222**
En ligne (Online)	**136 713**
Phono/Vidéo	**40 066**
Autres	**10**
TOTAL A	**514 971**
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	
Sous total 1	62 349
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	
Sous total 2	13 793
TOTAL B	**76 142**
TOTAL A + B	**591 113**